



feux rouge contestation du PV

Par tcjm, le **02/07/2019** à **10:04**

Bonjour ,

Suite a la reception d un PV pour passage a un feux rouge par radar automatique et a la reception de la photo , nous avons contesté pour conducteur non identifiable avec versement de la consignation .

Nous avons ete condamné a une amande majoré sans retrait de points , en notre absence lors d une premiers audience a laquelle nous n avons pas recu de convocation

J ai contesté dans les delais ce premier jugement

Entre temps j ai demandé copie de l original de PV pour parfaire a ma defence car sur l avis recu il n est pas indiqué , ni la date du dernier control ni l organisme ayant effectué ce dernier control du radar et malgré ma demande cela fait plusieurs mois que je n ai pas encore recu cette copie de l original du PV alors que la loi m y autorise

Nous avons recu une convocation a comparaitre ou j ai repondu par courrier Recommandé avec AC sollicitant une report de cette audience dans l attente de la reception de la copie de l original du PV essentiel pour notre defence , Copie toujours pas recu nis reponses a ce sujet .

Par acte d huissier nous venons d etre signifié qu un nouveau jugement a ete prononce une nouvelle fois en notre absence malgré ma demande de renvoie . le juge ayant passé sous silence et n evoquant en rien ma demande de renvoie et le fait que j ai sollicité copie de l original du PV alors que celui-ci en a obligation .

Il est également indiqué sur ce dernier jugement , je cite ; a fait opposition le 19/10/2018 a l execution de l ordonnance penale en date du 06/09/2019, que l opposition a ete exercée dans les delais prévu par la loi qu il y a lieu de declarer l opposition recevable comment un juge peut annuler une ordonnance du 06/09/2019 alors que nous sommes qu en juillet 2019 ?

Nos droits a nous defendre sont bafoués , le juge n a pas repondu a nos demandes de renvoie et la copie du Pv nous est pas envoyée ...

quelles seraient nos recours sachant que pour un apel il nous reste encore une vingtaine de jours

Je vous remercie de votre reponse

cordialement

T Craon